



# SNUDI FO 91

12, place des Terrasses de l'Agora 91000 ÉVRY

Téléphone →

Ismahen Mantès : 07 49 56 51 66

Claire Coasne : 07 83 06 02 86

David Roussel : 07 69 45 57 42

eMail : [91snudifo@gmail.com](mailto:91snudifo@gmail.com)

Site : [snudifo91.fr](http://snudifo91.fr)



## RÉSULTATS DU MOUVEMENT ET MODALITÉS DE RECOURS

Les résultats du mouvement sont consultables sur I-PROF ce **vendredi 3 juin**.

Nous vous rappelons qu'en application de la loi de Transformation de la Fonction publique, les organisations syndicales ne sont plus destinataires des résultats. La loi de la transformation de la Fonction Publique supprime désormais les CAPD mouvement. Dès lors, les représentants du personnel n'ont plus droit aux documents préparatoires qui leur permettaient de contrôler les barèmes dans le cadre des opérations du mouvement et d'avoir ainsi connaissance des affectations des collègues.

Pour autant, les élus du SNUDI FO 91 seront disponibles pour répondre à vos questions et vous aider à formuler un recours.

En effet, vous êtes en droit de formuler un recours si :

- Vous n'avez obtenu aucun de vos vœux,
- Vous êtes affectés sur un vœu non souhaité à titre provisoire,
- Vous estimez que vous avez été victime d'une erreur de barème non corrigée,
- Vous constatez qu'un de vos vœux a été attribué à un barème inférieur au vôtre ...

**Attention : si vous n'avez pas fait de vœux larges alors que vous êtes participant obligatoire, l'Administration refusera d'étudier votre recours.**

Vous pouvez formuler deux types de recours :

- Recours gracieux ou hiérarchique contre des **décisions individuelles défavorables** : c'est-à-dire si vous n'avez pas obtenu de mutation ou si vous êtes muté sur un poste que vous n'avez pas demandé
- Recours dans le cadre du droit commun (dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux ou hiérarchique) : Pour toutes les autres situations.

**Afin que le syndicat puisse défendre votre dossier, il faut mentionner, dans votre recours, que vous mandatez le SNUDI FO 91 pour vous représenter.**

**N'oubliez pas d'envoyer un double de votre recours au syndicat ( [91snudifo@gmail.com](mailto:91snudifo@gmail.com) ).**

**Nous défendrons votre situation !**